

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 422

présenté par  
M. Jean-Marie Le Guen, Blazy  
et les membres du groupe socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 28**

Dans l'alinéa 24 de cet article, supprimer les mots :

« , à ses frais, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'agissant de la peine complémentaire d'obligation d'accomplir un stage de sensibilisation à la sécurité routière, cela paraît judicieux, excepté le fait que cela soit aux frais de la personne concernée.